

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois, le neuf du mois de juin, le Conseil municipal de la Commune de POUILLY-les-NONAINS s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie à 20 h, sous la présidence de M. Eric MARTIN, Maire.

Etaient présents : M. Eric MARTIN, Maire, Mmes et MM. Philippe NEMOZ, Céline POMMIER, Véronique FILLION, Régis LAURENT, Adjoint, Mmes et MM. Lysiane CHATELUS, Annette CARTIER DUBOST, Laëtitia DUFOUR, Anthony FAYET, Yves GAULIER, Pierre Alexandre GIRARD, Catherine MOUILLER Pierrick MURCIER Christiane ROSSILLE, Martine MERIGOT, Christophe CHAIZE

Absents excusés : Pierre CREPIN, pouvoir à L CHATELUS, Sandrine DELFIEU, pouvoir à L DUFOUR

Absente : Samyha LOUBIBET

Date de la convocation : vendredi 2 juin 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201766-20230614-DCM202332-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/06/2023

Secrétaire élue pour la séance : Lysiane CHATELUS

**N°2023-32 OBJET : TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (TLPE)
REVISION AU 1^e JANVIER 2024**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2333-6 à L2333-16,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 juin 2013 instituant la T.L.P.E.,

Considérant :

- que les tarifs maximaux de base de la T.L.P.E. sont relevés chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année,
- que les montants maximaux de base de la T.L.P.E., en fonction de la taille des collectivités, s'élèvent pour 2024, pour une commune appartenant à un EPCI entre 50 000 et 199 999 habitants à 23,30 € par m² et par an,
- qu'il appartient à la commune de fixer par délibération les tarifs sur le territoire avant le 1^{er} juillet 2023 pour application au 1^e janvier 2024 ;

M. NEMOZ, Adjoint aux Finances, après avoir présenté les barèmes tarifaires applicables en 2024, propose au Conseil municipal la modification suivante des tarifs de la T.L.P.E. :

Enseignes			Dispositifs publicitaires et préenseignes non numériques		Dispositifs publicitaires et préenseignes numériques	
Moins 12 m ²	entre 12 et 50 m ²	Supérieure à 50 m ²	Moins de 50 m ²	Plus de 50 m ²	Moins de 50 m ²	Plus de 50 m ²
23,30 €	46,60 €	93,20 €	23,30 €	46,60 €	69,90 €	139,80 €

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Affiché et publié le lendemain.

Pour copie conforme : en Mairie le 10 juin 2023



Maire, Eric MARTIN

La secrétaire de séance, Lysiane CHATELUS